

UTILISATION DES PHOTOS DE VOTRE ENFANT PAR L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Nous utilisons, dans le cadre de notre travail pédagogique, des photos des enfants de l'établissement parmi lesquels, il y a le vôtre :

- Pour le journal de l'établissement
- Pour le site Internet
- Dans les différentes publications de l'établissement
- Dans les articles de presse

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. L'article 9 du Code Civil stipule :

- « chacun a droit au respect de sa vie privée. »
- « ...toute personne peut interdire la reproduction de ses traits. »
- « ...c'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation... »

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

En conséquence, **aucune photo d'élèves reconnaissables ne pourra être publiée sur le Web sans une autorisation écrite des parents** (ou tuteurs, responsables,...) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo.

Les œuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. **Seul est autorisé le prénom. - Extrait de la chartre académique -**

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir le bas de cette feuille, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

Toutefois, sans réponse de votre part, nous considérerons que vous avez donné votre accord. Je préférerais être en possession de l'autorisation.

Cette autorisation sera renouvelée par tacite reconduction d'une année sur l'autre, sauf avis contraire de la famille.

F.Matton
Directeur

✂ -----

Madame et / ou Monsieur _____

autorise(nt) les enseignants du collège / lycée Sainte Austreberthe à utiliser, dans le cadre pédagogique (journal de l'établissement, site, internet, publications, expositions) des photos de l'enfant _____ prises au cours des activités scolaires.

refuse(nt) que l'établissement utilise des photos de l'enfant _____

Fait à _____ le _____

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature des parents :